



PRÉFET DE LA MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Metz, le 14/12/2020

PROGRAMME PETITES VILLES DE DEMAIN

11 communes mosellanes concernées !

Ce vendredi 11 décembre 2020, la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales a dévoilé la liste des 1000 communes retenues dans le programme « Petites villes de demain » sur le territoire national.

Annoncé par le Premier Ministre lors du congrès annuel de l'Association des Petites villes de France, le programme « Petites villes de demain » constitue l'une des principales actions de l'Agenda Rural et l'un des instruments au service du Plan de relance sur les territoires.

Les communes cibles de ce programme sont les villes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité au cœur des territoires ruraux. Renforcer leurs attractivités, améliorer le cadre de vie, développer l'économie de proximité, de conforter leur rôle dans la transition écologique et l'équilibre territorial voici quelques-uns des objectifs du programme « Petites Villes de Demain ».

En Moselle, 11 communes souvent accompagnées par leurs intercommunalités bénéficieront d'un accompagnement spécifique. Il s'agit des communes de :

- Bouzonville/Sierck les Bains avec la CC Bouzonville Trois Frontières
- Dieuze/Château-Salins avec la CC du Saulnois
- Bitche
- Morhange
- Farebersviller / Freyming Merlebach/ Hombourg Haut avec la CC de Freyming Merlebach
- Creutzwald
- Boulay

Au total, 3 milliards d'euros seront mobilisés sur 6 ans, par la mobilisation des fonds de l'Etat et des différents partenaires (la banque des territoires, l'ANCT, le CEREMA et l'ANAH). Les communes et EPCI se verront proposer prochainement la signature d'un contrat d'adhésion qui viendra concrétiser leur engagement.

Il est important de rappeler que toutes les collectivités continueront à être accompagnées par l'Etat dans la mise en œuvre de leurs projets au travers des subventions d'investissement et des dispositifs d'accompagnements de droit commun existants. La création de l'Agence nationale de cohésion territoriale et sa déclinaison au niveau départemental sous l'autorité du préfet, permettra la mobilisation de tous les acteurs locaux susceptibles d'intervenir.

Pour en savoir plus dossier de presse national sur <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-acceler-les-transitions-dans-les-territoires-ruraux>

Tél : 03 87 34 87 25
Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr
9, place de la préfecture – 57 034 Metz

Cabinet du préfet de la Moselle
Service départemental de la
communication interministérielle

Annexe : carte de déploiement du programme Petites villes de demain

MINISTÈRE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES
Liberté
Égalité
Fraternité





AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

**Petites villes
de demain**

Déploiement du programme Petites villes de demain

MOSELLE (57)

7 PETITES VILLES DE DEMAIN
QUI RASSEMBLENT
11 COMMUNES

-  Commune sélectionnée
-  Partenariat
-  EPCI contenant au moins un dispositif Petite ville de demain
-  Commune retenue dans le programme Action cœur de ville



Sources : ANCT 2020, IGN 2020 • Réalisation : ANCT pôle adt - Cartographie 10/12/2020